

Procès-verbal du Conseil Municipal du 26.04.2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CHAMPCEVINEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian LECOMTE, Maire.

Date de convocation : 21 avril 2021.

Présents : Christian LECOMTE, Jean-Luc CHERON, Arlette TOURNIER, Christian MALAVERGNE, Nella MONTET, Max FAURE, Michel BOURNAZEAUD, Karine CARIO, Rajaa COURTOIS, Sylviane DELERIVE, M. Daniel FARGEOT, Yohan GRANGIER, Frédéric LARZINIERE, Jean-Michel LOT, Françoise MARTY, Alain PETIT, Elisabeth PICHON, Virginie PUYDEBOIS, Adrienne SARLANDIE, Cécile TOUZE, Agnès VALET-NARJOU.

Absents (excusés) : Sophie OLTHOFF.

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : M. Max FAURE

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 12 avril 2021
2. Attribution du marché pour l'extension de l'école maternelle
3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
4. Questions diverses

1. Approbation du PV de la réunion du 12 avril 2021

Le PV de la réunion du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Attribution du marché pour l'extension de l'école maternelle

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour l'extension de l'école maternelle a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée avec avis d'appel à la concurrence.

L'avis n° ECOM1934008V du 10 décembre 2019 paru au Journal officiel de la république française a modifié les seuils des procédures formalisées des marchés publics à compter du 1er janvier 2020. En effet, la valeur de ces seuils est mise à jour par la Commission européenne tous les deux ans pour tenir compte de la fluctuation des cours monétaires.

Cette consultation a été lancée le 19 mars 2021 pour une remise des offres fixée au 13 avril 2021 à 16 h.

La consultation comprenait 9 lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis. Le maître d'œuvre fait état de difficultés d'approvisionnement des entreprises en matériaux, notamment le fer, le bois, le placoplâtre... Les chantiers à l'heure actuelle sont d'ores et déjà ralentis par ces phénomènes de matériaux manquants. Le chantier de l'école maternelle devrait lui aussi avoir à souffrir de ces ralentissements.

Par ailleurs, M. le Maire indique que le chantier d'extension de l'école provoquera des nuisances, qu'il faudra essayer de minimiser, notamment lors des siestes des enfants.

Le rapport d'analyse des offres est présenté selon une classification des entreprises selon la valeur technique pondérée à 60 % et le prix pondéré à 40 %.

Une entreprise doit être retenue, l'entreprise BERGES pour le lot 4, alors que sur des chantiers précédents les travaux avaient été mal faits, sans pour autant que la commune puisse se retourner contre elle.

Le maître d'œuvre et le responsable du service technique devront être vigilants quant à la prestation de cette entreprise sur ce chantier.

La durée de réalisation du chantier a été estimée à 5 mois, mais compte tenu des contraintes actuelles, elle devrait durer un peu plus.

Le point positif étant que l'estimation du maître d'œuvre était supérieure de 28 306 € aux offres des entreprises.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres, consultée pour avis,

Après présentation du rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants, pour un montant de travaux de 263 373.03 € HT (316 047.64 € TTC) :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
Lot 1 : MACONNERIE - GROS ŒUVRE – VRD	BERNARD et ROUSSARIE	77 368.11
Lot 2 : CHARPENTE METALLIQUE	CM VIGIER	21 090.00
Lot 3 : ETANCHEITE	SCEP	22 266.84
Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINUM	BERGES	25 296.00
Lot 5 : MENUISERIES INTERIEURES	BENOIT	11 000.00
Lot 6 : PLATRERIE – ISOLATION – PEINTURE	SIAT	18 082.01
Lot 7 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE – CARRELAGE - FAIENCE	STAP	16 819.57
LOT 8 : ELECTRICITE	JAMOT	19 245.00
LOT 9 : CHAUFFAGE	VAUDOU	52 205.50

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE :

- Retenir les entreprises ci-dessus énoncées dans le cadre du marché pour l'extension de l'école maternelle ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues ;
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires et signer tous les documents se rapportant à la bonne exécution de ce marché.

3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Néant

4. Questions diverses

Néant

Fin de séance du CM levée par Monsieur le Maire à : 21 h 15

LECOMTE Christian, Maire	Présent	
CHERON Jean-Luc, 1er adjoint	Présent	
TOURNIER Arlette, 2ème adjointe	Présente	
MALAVERGNE Christian, 3ème adjoint	Présent	
MONTET Nella, 4ème adjointe	Présente	
FAURE Max, 5ème adjoint	Présent	
BOURNAZEAUD Michel, élu	Présent	
CARIO Karine, élue	Présente	
CATARD Cyril, élu	Présent	
COURTOIS Rajaa, élue	Présente	
DELERIVE Sylviane, élue	Présente	
FARGEOT Daniel, élu	Présent	
GRANGIER Yohan, élu	Présent	
LARZINIÈRE Frédéric, élu	Présent	
MARTY Françoise, élue	Présente	
OLTHOFF Sophie, élue	Absente	
PETIT Alain, élu	Présent	
PICHON Elisabeth, élue	Présente	
PUYDEBOIS Virginie, élue	Présente	
SARLANDIE Adrienne, élue	Présente	
VALET-NARJOU Agnès, élue	Présente	
LOT Jean-Michel, élu	Présent	
TOUZE Cécile, élue	Présente	